

Image not found or type unknown



Diplômes creation entreprise

Par **roc29710**, le **10/01/2012 à 20:35**

Bonjour, je suis embauché dans une entreprise avec une période d'essai de deux mois, au bout de cette période j'ai le choix de continuer ou de partir librement. Le hic c'est que j'ai donné mes diplômes à mon "patron" pour qu'il crée la société. Qu'est-ce que je risque à lui les avoir donnés ? En cas de départ de ma part, quelle que soit la raison, l'entreprise devrait-elle fermer ? merci aux personnes qui prendront le temps de me répondre.